



HEATLOK SOL

DECLARATION DE PERFORMANCE

SECTION 1 : Nom du produit

HEATLOK SOL

SECTION 2 : Utilisation prévue

Isolation thermique des bâtiments

SECTION 3 : Fabricant

HUNTSMAN BUILDING SOLUTIONS CENTRAL EUROPE AS
Družstevní 2, 273 51 Pletený Újezd,
CZECH REPUBLIC

SECTION 4 : Représentant autorisé

Non pertinent

SECTION 5 : Système d'évaluation de la performance et de vérification de sa constance (AVCP) :

Système 3

SECTION 6 : Norme harmonisée

Norme harmonisée EN 14315-1 et EN 12667

Organisme notifié NB 0071

SECTION 7 : Performances déclarées

Caractéristique	Performance	Norme harmonisée
Réaction au feu	Performance non déterminée (NPD)	EN 14315-1 :2013 et EN 12667
Perméabilité à l'eau	W0,36	
Résistance thermique	Voir le tableau joint pour les valeurs de résistance thermique déclarée	
Perméabilité à la vapeur d'eau	MU90	
Résistance à la compression	CS(10\Y)200	
Durabilité de la réaction au feu par rapport au vieillissement / à la dégradation	La réaction au feu ne diminue pas avec le temps	
Durabilité de la résistance thermique par rapport au vieillissement / à la dégradation	Valeur déclarée de conductivité thermique après vieillissement : voir le tableau joint pour les valeurs de résistance thermique déclarée	
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement / à la dégradation	La résistance à la compression ne diminue pas avec le temps	
Combustion avec incandescence continue	Performance non déterminée (NPD)	

Résistance thermique déclarée pour toutes les épaisseurs d'application

Épaisseur (mm)	Conductivité thermique déclarée λ_d (W/m.K)	Résistance thermique R_d (m ² .K/W)
30	0,024	1,25
35	0,024	1,50
40	0,024	1,70
45	0,024	1,90
50	0,024	2,15
55	0,024	2,35
60	0,024	2,55
65	0,024	2,80
70	0,024	3,00
75	0,024	3,20
80	0,024	3,45
85	0,024	3,65
90	0,024	3,85
95	0,024	4,10
100	0,024	4,30
105	0,024	4,50
110	0,024	4,75
115	0,024	4,95
120	0,024	5,15

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes à l'ensemble des performances déclarées. Cette déclaration de performance est délivrée, conformément au règlement (UE) n° 305/2011, sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.

Signé pour et au nom du fabricant par :

RPC : Réglementation de produit de construction
Déclaration de performance
DdP 034/03-2025



Pierre-Antoine BERTIER
Directeur des certifications de l'UE

Février 2026